

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2400

présenté par

Mme Cathala et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	267 200
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	267 200	0
TOTAUX	267 200	267 200
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allouer le financement nécessaire au Conseil supérieur de la magistrature pour recruter quatre personnes supplémentaires.

Alors que le Conseil est de plus en plus sollicité, que ce soit en raison de la hausse des recrutements de magistrats ou de l'augmentation du nombre de plaintes de justiciables, le plafond d'emplois pour 2025 reste stable par rapport à 2024.

Cet amendement vise donc à augmenter les crédits pour permettre de renforcer le secrétariat général du CSM à hauteur de 4 postes.

L'amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde à hauteur de 267 200 euros en AE et CP l'action unique du programme 335 *Conseil supérieur de la magistrature* et il ponctionne à hauteur de même montant en AE et CP l'action 1 du programme 107 *Administration pénitentiaire*, dotée de 3,4 milliards d'euros.